

FRANÇOIS AUGER
Commissaire aux Comptes

SFIC

RÉCEPTION
SUR RENDEZ-VOUS

SOCIETE DE COMMISSAIRES AUX COMPTES MEMBRE DE LA COMPAGNIE DE VERSAILLES

Carole PIONNIER
Yannick MAURY
Olivier GOMES

Associés

Bureaux : 3, RUE DU FAUBOURG SAINT-HONORE – 75008 – PARIS
19, BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE – 78000 - VERSAILLES

TÉL. 01.39.50.06.97

AGIR POUR L'ENVIRONNEMENT

Siège social : 2, rue du Nord - 75018 PARIS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

AGIR POUR L'ENVIRONNEMENT
Siège social : 2, rue du Nord - 75018 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les associations, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des associations et sur les modalités de mises en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'Assemblée générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Trésorier et dans les documents adressés aux administrateurs sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration de l'association.

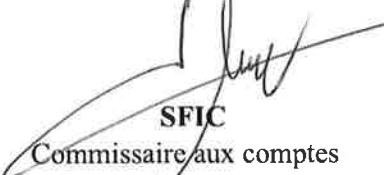
Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Versailles, le 08 juin 2022



SFIC
Commissaire aux comptes

François AUGER
Gérant – Associé

Annexe - Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

en euros

BILAN ACTIF

	déc-21			déc-20
	Brut	Amort & Prov	Net	Net
Immobilisations incorporelles				
. Concessions et droits similaires	800	0	800	800
Immobilisations corporelles				
. Constructions	239 466	156 444	83 022	95 341
. Matériel de transport	0	0	0	0
. Matériel de bureau et informatique	32 840	20 684	12 156	10 425
. Mobilier de bureau	14 315	10 994	3 321	3 688
. Acompte sur immobilisations corp.	0	0	0	0
	286 621	188 122	98 498	109 454
Immobilisations financières				
. Dépôts de garantie	0	0	0	0
. Autres titres immobilisés	5 043	0	5 043	5 043
	5 043	0	5 043	5 043
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	292 464	188 122	104 341	115 297
Créances				
. Autres créances	6 990	0	6 990	8 069
Disponibilités	836 517	0	836 517	662 002
TOTAL ACTIF CIRCULANT	843 506	0	843 506	670 071
Charges constatées d'avance	6 663	0	6 663	0
COMPTES DE REGULARISATION	6 663	0	6 663	0
TOTAL BILAN ACTIF	1 142 633	188 122	954 511	785 368

en euros

BILAN PASSIF

	déc-21	déc-20
Fonds propres		
Réserve sociale	6 104	6 104
Report à nouveau	557 273	396 089
Excédent / Insuffisance de l'exercice	153 957	161 184
TOTAL FONDS PROPRES	717 334	563 377
Provisions pour risques et charges	68 113	17 887
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	68 113	17 887
Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit		
. Emprunts auprès des établissements de crédit	0	0
Autres dettes		
. Dettes fournisseurs et comptes rattachés	83 928	92 996
. Dettes fiscales et sociales	85 136	111 108
. Dettes sur immobilisations	0	0
. Autres dettes	0	0
	169 064	204 104
TOTAL DES DETTES	169 064	204 104
. Produits constatés d'avance	0	0
COMPTES DE REGULARISATION	0	0
TOTAL BILAN PASSIF	954 511	785 368

en euros

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice 2021 12 mois	Exercice 2020 12 mois
Produits d'exploitation		
. Produits des activités annexes	0	768
. Production immobilisée	0	0
. Subventions d'exploitation		
. ASP	0	0
. Service civique	1 667	817
. Reprises sur provisions et transferts de charges	0	0
. Dons et cotisations	1 506 089	1 584 245
. Autres produits de gestion courante	314	1
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	1 508 070	1 585 831
Charges d'exploitation		
. Autres achats et charges externes	704 039	794 742
. Impôts, taxes et versements assimilés	28 044	25 945
. Salaires et traitements	381 022	395 860
. Charges sociales	171 029	175 024
. Dotations aux amortissements	21 650	19 892
. Dotations aux provisions	50 226	17 887
. Autres charges	1 367	752
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	1 357 376	1 430 102
RESULTAT D'EXPLOITATION	150 694	155 729
Produits financiers	383	591
Charges financières	1 764	1 866
RESULTAT FINANCIER	-1 382	-1 275
Produits exceptionnels	4 644	8 730
Charges exceptionnelles	0	2 000
RESULTAT EXCEPTIONNEL	4 644	6 730
TOTAL PRODUITS	1 513 097	1 595 152
TOTAL CHARGES	1 359 140	1 433 968
EXCEDENT DE L'EXERCICE	153 957	161 184

en euros

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

	déc-21		déc-20	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - Produits liés à la générosité du public				
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs, mécénat				
. Dons manuels	1 506 089	1 506 089	1 584 245	1 584 245
. Legs, donations et assurances-vie				
. Mécénat				
1.3 Autres produits liés à la générosité du public				
2 - Produits non liés à la générosité du public				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	5 341		10 090	
3 - Subventions et autres concours publics	1 667		817	
4 -Reprise sur provisions et dépréciations				
5 -Utilisation des fonds dédiés antérieurs				
TOTAL PRODUITS PAR ORIGINE	1 513 097	1 506 089	1 595 152	1 584 245
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - Missions sociales				
1.1 Réalisées en France				
. Actions réalisées par l'organisme	786 391	786 391	828 810	828 810
. Versement à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
1.1 Réalisées à l'étranger				
. Actions réalisées par l'organisme				
. Versement à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
2 -Frais de recherche de fonds				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	235 059	235 059	148 688	148 688
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 -Frais de fonctionnement	287 464	287 464	438 583	438 583
4 -Dotation aux provisions et dépréciations	50 226	50 226	17 887	17 887
5 -Impôt sur les bénéfices				
6 -Report de fonds dédiés de l'exercice				
TOTAL CHARGES PAR DESTINATION	1 359 140	1 359 140	1 433 968	1 433 968
EXCEDENT OU DEFICIT	153 957	146 949	161 184	150 277

en euros

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

	déc-21		déc-20	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - Contributions volontaires liées à la générosité du public				
. Bénévolat	4 000	4 000	4 000	4 000
. Prestations en nature				
. Dons en nature				
2 - Contributions volontaires non liées à la générosité du public				
3 - Concours publics en nature				
. Prestations en nature				
. Dons en nature				
TOTAL PRODUITS PAR ORIGINE	4 000	4 000	4 000	4 000
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - Contributions volontaires aux missions sociales				
. Réalisées en France	4 000	4 000	4 000	4 000
. Réalisées à l'étranger				
2 - Contributions volontaires à la recherche de fonds				
3 - Contributions volontaires au fonctionnement				
TOTAL CHARGES PAR DESTINATION	4 000	4 000	4 000	4 000

L'annexe ci-après fait partie intégrante des comptes annuels de l'association Agir pour l'Environnement, dont le total du bilan au 31 décembre 2021 est de 954 511 euros et au compte de résultat en liste de l'exercice dégageant un excédent de 153 957 euros.

L'exercice, d'une durée de douze mois, couvre l'année civile.

REMARQUE LIMINAIRE : EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

. Crise sanitaire liée au COVID-19 :

L'année 2021 a continué d'être marquée par la crise sanitaire de la COVID-19 qui bouleverse l'activité économique et sociale européenne depuis l'année 2020.

Malgré cela, l'association a su faire preuve d'une très grande résilience en s'adaptant à la donne COVID.

En effet, les confinements et les mesures contraignantes du gouvernement pour endiguer l'épidémie ne nous ont pas empêché de mener campagne, organiser des actions et réagir avec célérité lorsque la situation le nécessitait.

Ainsi, bien que le fonctionnement de l'association ait été perturbé par la crise sanitaire, les dons et cotisations n'ont pas été impactés par celle-ci.

REMARQUE LIMINAIRE : EVENEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

L'activité économique et sociale sera également influencée par la crise du coronavirus sur 2022.

A la date d'arrêtés des comptes, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives remettant en cause la capacité d'Agir pour l'environnement à poursuivre son activité.

1 - RÈGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- . Continuité d'exploitation,
- . Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- . Indépendance des exercices,

et conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est celles des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

11- Actif immobilisé

Les immobilisations corporelles figurent à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés en fonction de la durée de vie probable des immobilisations selon le mode linéaire .

* constructions	20 ans
* matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
* mobilier de bureau	5 à 10 ans

Les immobilisations financières sont composées de titres de Enercoop (2K€), ainsi que de parts Crédit Coopératif (2K€), et d'actions Energie Partagée Investissement (SCA à capital variable) pour 1K€.

12 - Subventions inscrites en compte de résultat

Les subventions sont inscrites en produits au fur et à mesure de leur encaissement. Un produit à recevoir est constaté au 31 décembre si le montant perçu au cours de l'exercice est inférieur aux décisions communiquées à l'association et si les opérations concernées se sont bien déroulées au cours de l'exercice. Inversement, les sommes perçues en cours d'exercice et concernant l'exercice suivant sont inscrites au bilan en produits constatés d'avance.

13- Dons, abonnements et participations aux frais de campagnes

Ils sont constatés en produits lors de leur encaissement. Les chèques reçus en décembre et portés en banque en janvier sont comptabilisés en "chèques à encaisser" et sont rattachés aux disponibilités.

2- INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT21- Actif immobilisé

	01/01/2021	Augmentation	Diminution	31/12/2021
<u>Valeur brute</u>				
· Immobilisations incorporelles	800	-	-	800,00
· Immobilisations corporelles	275 926	10 695		286 621
· Immobilisations financières	5 043			5 043
	281 769	10 695	0	292 464
<u>Amortissements</u>				
· s/immobilisations corporelles	166 472	21 650		188 122
	115 297			104 341
<u>Valeur nette</u>				

22- Autres créances et produits à recevoir

	Exercice 2021	Exercice 2020
Fournisseurs débiteurs	0	0
Avance permanente sur frais et salaires à régulariser	6 990	8 069
Autres créances et produits à recevoir	6 990	8 069

23- Échéance des créances et des dettes

L'intégralité des créances et dettes inscrites au bilan est à moins d'un an.

ANNEXE

en euros

23- Détail des charges à payer et produits constatés d'avance compris dans les postes du bilan

	Exercice 2021	Exercice 2020
Intérêts courus sur emprunts	0	0
Fournisseurs , factures non parvenues	15 984	24 587
Aide à l'emploi à reverser (trop perçu)	0	2 593
Provision pour congés payés (charges incluses)	39 340	26 638
Formation professionnelle et taxe sur les salaires à payer	10 354	25 605
Charges à payer	65 678	79 423
Emprunts auprès des établissements de crédit (principal)	0	0
Dettes fournisseurs	67 944	68 409
Rémunérations dues	4 195	10 154
Organismes sociaux	30 383	44 538
Prélèvement à la source et créiteurs divers	863	1 580
Dettes sur immobilisations	0	0
Dettes	103 386	124 681
Sous-total	169 064	204 104
Produits constatés d'avance	0	0
Total des dettes et produits constatés d'avance	169 064	204 104

25- Variation des fonds propres

	Exercice 2021	Exercice 2020
A nouveau au 01/01/N	563 377	402 193
Excédent de l'exercice	153 957	161 184
Fonds Propres au 31/12/N	717 334	563 377

26- Détail des autres achats et charges externes

	Exercice 2021	Exercice 2020
Eau, edf	1 261	1 591
Fournitures de bureau	14 389	16 190
Maquettes, impressions spéciales	44 727	58 730
Dessin campagne	2 440	13 081
Impression, routage	184 694	179 765
Gestion de fichiers	14 129	33 547
Site internet	37 857	21 461
Charges copropriété et entretien	2 483	3 047
Assurances	756	541
Documentation	3 620	2 723
Organisation débats, séminaires, animations, déplacements	198 802	229 427
Honoraires et prestations diverses, sondages, cotisations	93 293	107 693
Rémunérations Ulule, Iraisier	36 715	43 452
Téléphone, internet	3 119	3 400
Affranchissements et mailings	58 092	70 703
Frais bancaires	7 662	9 390
	704 039	794 742

ANNEXE

27 - Détail des produits : dons, frais de campagne et divers

	Exercice 2021	Exercice 2020
Produits des activités annexes (prestations formations et autres)	0	768
Participations aux frais de campagne	249 510	355 626
Dons et cotisations	1 256 579	1 228 619
	1 506 089	1 584 245

28 - Rapprochement entre variation de trésorerie et excédent de l'exercice

Montant des disponibilités au 31/12/2021		836 517
Montant des disponibilités au 01/01/2021		662 002
	<u>Variation</u>	<u>174 515</u>
Excédent de l'exercice		153 957
Charges calculées		
* dotations aux amortissements		21 650
* dotations aux provisions		50 226
Acquisitions d'immobilisations		-10 695
VNC éléments d'actif cédés		0
Variation des dettes et produits constatés d'avance		-35 040
* au 31/12/2021	169 064	
* au 31/12/2020	<u>204 104</u>	
Variation des créances et charges constatées d'avance		-5 584
* au 31/12/2021	13 653	
* au 31/12/2020	<u>8 069</u>	
	<u>Variation</u>	<u>174 515</u>

29 - Effectif moyen (équivalent temps plein)

cadres	5
non cadres	4

30 - Honoraires du commissaires aux comptes

Les honoraires comptabilisés au titre du contrôle légal des comptes sont de 4 950 euros TTC.

31 - Provision pour litige

Une provision pour litige a été constatée dans les comptes. Elle est destinée à couvrir les risques pécuniaires encourus par l'entreprise à propos d'un litige qui l'oppose à un salarié ayant ouvert une procédure prud'homale.

ANNEXE

32 - Engagements de retraite

Il s'agit de la première année de comptabilisation de la provision pour engagements de retraite.

La provision a été évaluée à 18 113 euros,

Le taux moyen probable de progression salariale retenu est de 2%,

Le taux de turnover des salariés dépend d'hypothèses internes à l'association.

L'âge limite pour le calcul du turnover est de 45 ans,

Et le taux d'actualisation de 0,98%.

31 - Compte d'emploi annuel des ressources

(Tableau présenté page suivante)

Les principales méthodes retenues pour l'établissement du compte d'emploi annuel des ressources sont les suivantes :

- * Les dotations aux amortissements ont été considérées comme dépenses de fonctionnement - que ce soient les dotations relatives au local (12,3K€) ou aux matériels informatiques et de bureau (9,3K€);
- * Les charges de personnel ont été ventilées en fonction des temps estimés passés respectivement au suivi des campagnes ou au fonctionnement.
- * Les frais de recherche de dons comprennent les frais d'impression, d'envois et de gestion des appels à dons ainsi que l'estimation des temps passés.

Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public

EMPLOIS PAR DESTINATION	Exercice 2021	Exercice 2020	RESSOURCES PAR ORIGINE	Exercice 2021	Exercice 2020
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES			1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1.1. Réalisées en France	786 391	828 810	1.1 Cotisations sans contrepartie		
- Actions réalisées directement			1.2 Dons et legs collectés		
- Versements à d'autres organismes agissant en France			- Dons manuels	1 506 089	1 584 245
			- Legs, donations et assurances-vie		
			- Mécénats		
1.2 Réalisées à l'étranger			1.3 Autres ressources liées à l'appel à la générosité du public		
- Actions réalisées directement					
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes					
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	235 059	148 688			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources					
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT					
	287 464	438 563			
TOTAL DES EMPLOIS	1 308 914	1 416 081	TOTAL DES RESSOURCES	1 506 089	1 584 245
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			2 - REPRISES DE PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE			3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS		
IV - EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	146 949	150 277	V - DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
V - TOTAL GENERAL	1 506 089	1 584 245	VI - TOTAL GENERAL	1 506 089	1 584 245
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	514 979	324 382
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	661 928	474 659
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	10 956	40 320
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	672 884	514 979
			EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Missions sociales	4 000		Bénévolat	4 000	
Frais de recherche de fonds			Prestations en nature		
Frais de fonctionnement et autres charges			Dons en nature		
Total	4 000		Total	4 000	

AGIR POUR L'ENVIRONNEMENT
Siège social : 2, rue du Nord - 75018 PARIS**Rapport du Commissaire aux comptes**
sur les conventions réglementées
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Mesdames, Messieurs,

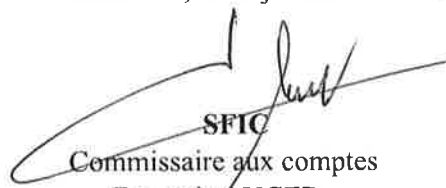
En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Nous vous informons qu'au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2021, il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article 612-5 du Code de Commerce.

-----o-----
Versailles, le 08 juin 2022


SFIC
Commissaire aux comptes
François AUGER
Gérant – Associé